



MINISTÈRE
DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'ÉNERGIE
ET DE LA MER

SECRETARIAT D'ÉTAT CHARGÉ DE LA BIODIVERSITÉ

Installation du Comité national de la biodiversité

Sous la Présidence de Barbara Pompili, Secrétaire
d'État chargée de la biodiversité

Jeudi 23 Mars 2017

Auditorium de Roquelaure



La nouvelle gouvernance de la biodiversité

Place du Comité national de la biodiversité

Le CNB : l'instance nationale de concertation sociétale sur la biodiversité

- Article 14 de la loi sur la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages du 8 août 2016 :

Le Comité national de la biodiversité constitue une instance d'information, d'échanges et de consultation sur les questions stratégiques liées à la biodiversité.



- Il peut être consulté par le Gouvernement sur tout sujet relatif à la biodiversité ou ayant un effet notable sur celle-ci.
- Il peut également se saisir d'office.

Comité plénier du CNB : 150 membres et 150 suppléants maximum
Neuf collèges
Présidence Ministre
Une vice-présidence

Collectivités territoriales
et leurs groupements

Propriétaires fonciers

Gestionnaires
d'espaces naturels

Etablissements publics
nationaux

Usagers de la nature

Scientifiques ou
représentants
d'organismes
de recherche

Organismes
socio-professionnels

Organismes ou
fondations œuvrant
pour la préservation
de la biodiversité

Personnalités
qualifiées

Les textes de référence

En vigueur :

- Article 14 de la loi sur la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages du 8 août 2016
- Décret n°2017-339 du 15 mars 2017

A venir :

- Arrêté de nomination pour 5 ans des membres du Comité
- Règlement intérieur du Comité

Un « souffle » nouveau pour la gouvernance de la biodiversité !

- Conforter l'implication des parties prenantes
- Simplifier en regroupant des instances existantes
- Clarifier les rôles respectifs des instances sociétales et des instances à compétences scientifiques et techniques
- Installer la cohérence entre le niveau national et les échelons territoriaux
- Disposer d'un regard transversal sur toutes les politiques publiques en lien avec la biodiversité
- Formuler des avis pour l'aide à la décision

Un nouvel « écosystème »

National

Comité national de la biodiversité

Instance d'information, d'échanges et de consultation sur les questions stratégiques liées à la biodiversité (décret)

Comité national de la protection de la nature

Instance qui apporte, par ses avis, une expertise scientifique et technique (décret)

OPERATEURS

AFB

ONCFS

MNHN, ONF, IFREMER...

Régional et Outre Mer

Comité régional biodiversité +
Comité territorial de la biodiversité

Instances d'information, d'échange et de consultation sur tous sujets ayant trait à la biodiversité dans les territoires (décrets)

Comité eau et biodiversité

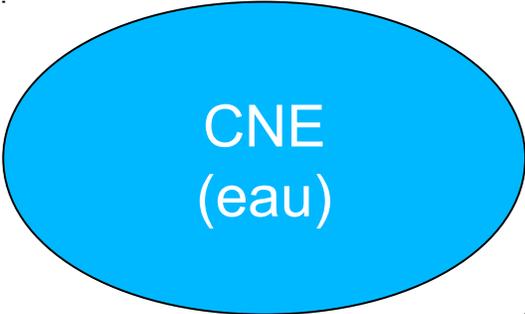
Conseil scientifique régional du patrimoine naturel

Instance qui rend des avis scientifiques sur toute question relative à la conservation du patrimoine naturel en région (en place)

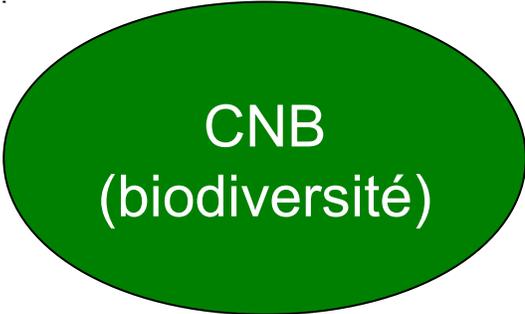
...et des Agences régionales de la biodiversité

En partenariat avec les Régions

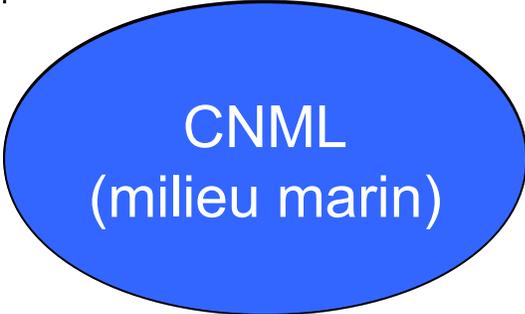
Un dialogue à installer entre les différentes instances consultatives nationales



CNE
(eau)



CNB
(biodiversité)



CNML
(milieu marin)

Et aussi :

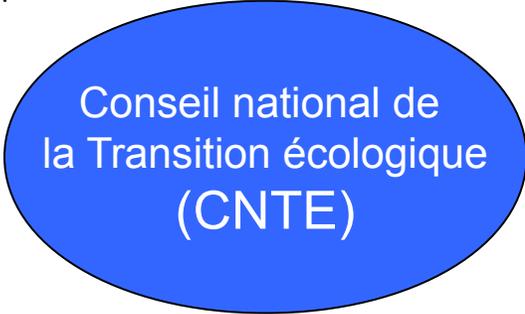
Conseil national de la chasse et de la faune sauvage

Conseil économique, social et environnemental

Comité national de l'initiative française pour les récifs coraliens

Conseil national du paysage

En articulation avec le



Conseil national de
la Transition écologique
(CNTE)

Quelques principes de fonctionnement pour le CNB

- Le Comité plénier
 - au minimum 2 réunions par an
- Des commissions spécialisées
 - liste fixée par le règlement intérieur
 - préparent les projets d'avis qui seront transmis au Comité plénier en vue de l'adoption de l'avis définitif
 - composées de : membres du CNB + représentants de l'État ou de ses établissements publics + personnalités choisies en fonction de leur compétence et de leur qualification
- Des groupes de travail
 - Un mandat précis et une durée définie

Missions et champ d'intervention du Comité national de la biodiversité

Que va-t-on faire ensemble ? (1/3)

- Un conseil au Gouvernement
 - Des réflexions stratégiques
 - De la prospective
 - Des avis pour l'aide à la décision
- Le suivi de la mise en œuvre des dispositions de la loi sur la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages
 - Mise en œuvre des décrets
 - Évolution des compétences des agences de l'eau en matière de biodiversité
 - Démarche Eviter-Réduire-Compenser (ERC)
 - Etc...

Que va-t-on faire ensemble ? (2/3)

- Articulation des politiques entre le national et les territoires
 - Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires / Trame verte et bleue
 - Stratégies nationale et régionales pour la biodiversité
 - Fonds européens (suivi de l'utilisation au bénéfice de la biodiversité)
 - Documents stratégiques de façade (directive cadre stratégie milieu marin)
 - Et information sur les actions en cours : actions biodiversité des Territoires à énergie positive pour la croissance verte, Programme investissement d'avenir, labels divers, etc.

Que va-t-on faire ensemble ? (3/3)

- Stratégies européennes et internationales
 - Suivi, information (ex : Stratégie UE pour la biodiversité)
 - Impacts sur les politiques nationales
 - Information sur les conférences des parties (ex : convention sur la diversité biologique)
- Suivi des engagements de la France - rapportage
 - Objectifs d'Aïchi, rapports nationaux
 - Rapportage européen (Natura 2000)

... et concrètement des rendez-vous à titre
indicatif pour 2017-2019

Agence Française pour la biodiversité (AFB)

2017

- Information sur la feuille de route de l'AFB
- Information sur l'état d'avancement des Agences régionales de la biodiversité (ARB)

partir de 2018

- Avis sur le futur contrat d'objectif et de performance de l'AFB (qui pourrait débuter mi-2018 et au plus tard en 2019), et sur son programme pluriannuel d'intervention.

Stratégie nationale de la biodiversité (SNB)

2017

Présentation du nouveau dispositif de mobilisation des acteurs

- Réflexion sur l'articulation entre la SNB et les Stratégies régionales pour la biodiversité
- Travaux sur les indicateurs (ONB) liés aux orientations et objectifs de la SNB

2018

- Préparation du rapportage CDB attendu en mars 2019 vis-à-vis des objectifs d'Aïchi

2019

- Présentation du rapportage CDB (échéance au 31 mars 2019)
- Début des travaux sur la future Stratégie nationale pour la biodiversité (post-2020)

Trame verte et bleue - Stratégie de création des aires protégées

TRAME VERTE ET BLEUE (TVB)

2017

- Mise à jour des Orientations nationales Trame verte et bleue (ONTVB) pour l'élaboration des Schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité du territoire (SRADDET)

A partir de 2018

- Approfondissement du travail sur les ONTVB, évaluation de la prise en compte de la Trame verte et bleue dans les SRADDET

STRATEGIE DE CREATION DES AIRES PROTEGEES (SCAP)

2017

- Présentation du bilan du Muséum national d'histoire naturelle (MNHN) et discussion sur l'état d'avancement de la SCAP
- Discussion sur la méthode mise à jour du diagnostic patrimonial par le MNHN

2018

- discussion de la mise à jour éventuelle de la SCAP suite à la mise à jour de ce diagnostic patrimonial

NATURA 2000

Information régulière sur le déploiement du dispositif Natura 2000 :

- Plan d'action de la Commission européenne sur la mise en œuvre des directives nature ;
- Propositions d'extension du réseau au-delà de la mer territoriale
- Animation du réseau : présentation du centre de ressources Natura 2000
- Point d'étape sur la méthodologie d'évaluation des mesures Natura 2000 (MNHN)
- Évaluation des incidences Natura 2000
- rapportage au titre de la directive habitats faune flore (juin 2019)
- bilan provisoire de la programmation financière 2014-2020, perspectives post 2020

Politiques de la Mer et des Littoraux (2017-2021) en coordination avec le CNML

- Mise en œuvre de la Directive cadre Stratégie milieux marins
- Avis du CNB sur les éléments du plan d'action pour le milieu marin :
 - évaluation initiale
 - bon état écologique du milieu marin
 - objectifs environnementaux
 - programmes de surveillance
 - programmes de mesures
- Information sur le projet de décret "politiques pour les milieux marins" et la Stratégie nationale mer et littoral afin d'anticiper notamment les avis que le CNB devra rendre sur les Documents stratégiques de façade

Connaissance et systèmes d'information

- En lien avec l'AFB, présentation des nouvelles organisation et gouvernance relatives aux missions de l'Observatoire national de la biodiversité (ONB) et du Système d'information nature et paysages (SINP) :
 - Publication annuelle de l'ONB
- Pistes de travail
 - Un nouvel indicateur synthétique de biodiversité d'ici octobre 2018
 - Un tableau de bord annuel de suivi de la SNB permettant d'alimenter les débats du CNB sur la poursuite ou la réorientation des actions
 - Objectifs 2018 : référentiel national des indicateurs de suivi de l'occupation et de l'usage du sol

Connaissance et territoires

Atlas de la biodiversité communale (ABC)

- Relance des ABC au printemps (objectif "500")
- 2ème séminaire national des ABC (PNR de Lorraine) à Nancy les 27 & 28 septembre 2017

• Sciences participatives en biodiversité

- Modalités de gouvernance nationale et régionale des sciences participatives : plate-forme nationale, collectif national, place de Vigie Nature...
- Information sur la publication du guide des sciences participatives, etc.

• Assises nationales de la biodiversité

- Information sur l'édition 2017 en Corse

3^{ème} plan national d'action milieux humides 2014-2018

- Suivi des travaux des six Groupes thématiques :
 - Agriculture
 - Aménagement du territoire
 - Connaissance
 - Urbanisme
 - Communication-Sensibilisation-Formation
 - Ex : Nouvelle stratégie de Communication, éducation, sensibilisation, participation (CESP) en faveur des zones humides
 - Outre-Mer

Éléments pour Règlement Intérieur

- Le strict respect des dispositions du décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ainsi que par le règlement intérieur qu'il établit.(...)»
codifié
- Une base : le RI du CNTE
- Les spécificités propres au CNB
 - La création de commissions spécialisées
 - La capacité d'auto-saisine
 - La possibilité d'installation d'un bureau (ou comité permanent)
 - Une réunion annuelle des présidents ou de leur représentant du CNB, du CNE et du CNML pour préparer un avis partagé sur les orientations stratégiques de l'AFB

Des pistes à débattre pour la création de Commissions spécialisées

- « Stratégies nationales , européennes et internationales » (incluant SNB, TVB, SCAP, DCSMM)
- « Connaissance, systèmes d'information et diffusion »
- « Politiques de la biodiversité et territoires »
- « Aires et espèces protégées »

Calendrier prévisionnel

- Avril 2017 : arrêté de nomination des membres
- Mai/Juin 2017 :
 - groupe de travail informel sur le règlement intérieur
 - groupe de travail informel sur les orientations nationales Trame verte et bleue
- Juin/Juillet 2017 : 1ere séance plénière du Comité
 - Adoption du règlement intérieur
 - Définition des commissions spécialisées
 - État d'avancement de la révision des orientations nationales trame verte et bleue
- Automne 2017 :
 - 2^{ème} réunion plénière du Comité



LA BIODIV
en action

j'agis
pour la
biodiversité

www.biodiversite-en-action.gouv.fr